

Lorsque nous avons affaire, monsieur le président, à un gouvernement dont le premier ministre dit qu'il n'appliquera pas une loi qu'il tente de nous vendre, je trouve cela indécent et malhonnête. Nous avons par voie démocratique ici à la Chambre voté sur une loi qui n'a pas été respectée. Bien sûr, on nous dira que la loi permet quand même au cabinet de commuer les sentences. Mais la loi disait également que, dans le cas où un gardien de prison ou un policier était abattu de façon préméditée, nous appliquerions la peine de mort, ce qui n'a pas été fait.

Monsieur le président, je serai très clair, ce n'est pas une question de dissuasion. Bien sûr, on a tenté de tous les côtés de savoir si l'application de la peine de mort avait des effets dissuasifs. Pour moi, c'est une question de justice, monsieur le président. Lorsqu'on me cite ce commandement qui est toujours à la mode «Tu ne tueras point», je voudrais bien dire aux assassins que ce commandement s'applique d'abord à eux et qu'ils sachent bien qu'au moment où ils décident pour en arriver à leurs fins de se débarrasser de tous ceux et celles qui sont sur leur passage, ils doivent s'attendre à ce châtement.

Je ne pense pas être plus mauvais que les autres, monsieur le président. Je pense que pour moi c'est une question de justice, et dans ce bas monde, je crois que nous pouvons l'envisager. Bien sûr, non seulement les députés mais certaines personnes dans le monde sont très scrupuleux lorsque nous parlons de la peine de mort. Monsieur le président, si la Chambre vote en faveur de la peine de mort, il est clair pour tous ceux qui voudraient pour en arriver à leurs fins se débarrasser d'un individu, qu'ils doivent y penser avant de poser leur acte. Lorsqu'on est scrupuleux sur la peine de mort, autant on oublie ses scrupules, par exemple en temps de guerre. Cette question a été soulevée par un de mes collègues ici à la Chambre. On ne se fait pas de scrupules, monsieur le président, lorsque notre pays est en guerre, d'être obligé d'attaquer et d'immoler je ne sais combien d'innocents.

Le solliciteur général ni personne autre n'a jamais soulevé la question de la participation indirecte du Canada à la guerre du Vietnam. On en a parlé très peu, monsieur le président, et pourtant je crois qu'on aurait pu se poser la question. Jusqu'où, indirectement, n'avons-nous pas participé à l'immolation de milliers de Vietnamiens? Mais c'était intéressant pour certaines industries, monsieur le président. Ces scrupules que nous avons à l'égard du projet de loi à l'étude, nous ne les avons pas, et je ne me souviens pas d'avoir entendu le solliciteur général déplorer la participation indirecte du Canada à cette guerre. Lorsqu'il s'agit d'appliquer une peine sévère, bien sûr, à ce criminel endurci, à cet assassin d'habitude, à celui qui a décidé, pour arriver à ses fins, de se débarrasser sans respect d'un particulier, on se fait des scrupules.

Aujourd'hui, monsieur le président, avec les criminologues et les psychologues, car j'imagine qu'on en a un certain nombre au bureau du solliciteur général, on est tenté de nous faire croire qu'il y a des possibilités de réhabilitation. On est tenté aussi de nous dire surtout que ça dépend toujours de la société.

Je suis un de ceux qui croient que nous devons améliorer le climat social, et que compte tenu des difficultés économiques que nous connaissons, ceci n'est pas de nature à diminuer le nombre de vols, mais de là, monsieur le président, à accepter d'en faire un commerce et son chiffre d'affaires pour vivre dans ce bas monde, à mon avis c'est une autre question.

Or, ce climat social, nous souhaitons tous, bien sûr, l'améliorer par différentes mesures. Et pourquoi accepte-

rions-nous de pardonner si facilement à une minorité de gens qui se permettent n'importe quoi pendant que la grande majorité non seulement endure ce climat social si difficile, tolère, patiente et espère quand même que cette situation pourra s'améliorer, de façon à pouvoir vivre convenablement et obtenir ainsi un revenu suffisant pour leur permettre de vivre convenablement.

On a parlé d'un vote libre. Il n'y a aucun doute que de ce côté-ci de la Chambre tous mes collègues voteront de façon très libre et selon leur conscience. J'admets mal, monsieur le président, que le premier ministre ait été jusqu'à dire à un certain moment qu'il pourrait songer à remettre sa démission si le Parlement votait en faveur de la peine de mort. Autant j'accepte mal que le solliciteur général, responsable du projet de loi, laisse entendre qu'il ne pourrait accepter que son projet de loi ne soit pas adopté. Et jusqu'où les honorables ministériels tenteront-ils de coopérer et d'appuyer, pas nécessairement le projet de loi, mais le ministre responsable, ou le premier ministre? Lorsqu'on me parle d'un vote libre, je dois dire que j'ai des doutes.

Avant moi, tantôt, un collègue parlait au sujet d'une certaine enquête. L'enquête menée par l'Association des policiers du Toronto métropolitain est significative et très claire. A une question: la peine capitale devrait-elle être retenue dans le cas d'un meurtre de policiers ou de gardiens? En se limitant à ces catégories les réponses sont pour la plupart négatives. Mais lorsqu'on demande si la peine de mort doit être retenue pour tout criminel, tout crime prémédité, 87 p. 100 répondent dans l'affirmative. Oui.

Dans ma circonscription, il y a quelques années, lors du dernier vote sur la peine capitale, comme tant d'autres députés j'avais fait mon enquête, et 88 p. 100 étaient en faveur. Je n'ai pas récemment demandé un autre sondage, mais j'ai reçu comme bien d'autres des témoignages et des commentaires. Il est clair que la population canadienne est en faveur de la peine capitale lorsqu'il s'agit de criminels endurcis et de crimes prémédités. C'est clair. Évidemment on a des réserves comme tout le monde à l'égard de certaines formes de crimes. Lorsqu'il s'agit du criminel comme tel, la population canadienne recommande l'application de la peine de mort. Et je sais aussi, à la suite d'enquêtes, que la population canadienne serait favorable à un référendum sur cette question. Non seulement le solliciteur général mais aussi le gouvernement sait bien qu'un référendum sur cette question serait décisif en faveur de l'application de la peine de mort dans les cas que j'ai cités tantôt.

On nous offre une mesure de rechange 25 ans d'emprisonnement. On parle de 15 ans d'emprisonnement avec possibilité de libération conditionnelle. Il est difficile de faire confiance actuellement au gouvernement qui nous propose une loi semblable, difficile parce que les expériences tentées sous forme de libération conditionnelle ou autrement ont été des expériences bien mal vues par la population en général. Ces expériences ont été loin de nous apporter ce que le gouvernement espérait. Le refus d'appliquer une loi qu'il nous a fait voter il y a quelques années nous empêche également de lui témoigner cette confiance qu'il désire. Les arguments apportés cet après-midi par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), connaisseur en la matière, démolissaient un à un les arguments présentés par le solliciteur général (M. Allmand) et si le moindre d'entre eux voulait témoigner de son honnêteté, je pense que demain il pourrait faire un commentaire qui serait fort contraire à celui qu'il nous a fait lorsqu'il a présenté le bill.